

Alors que le paradigme de la société de la connaissance tend à investir de plus en plus les champs politiques, économiques et sociaux, appréhender le phénomène du volontariat solidaire à l'international sous ce prisme permet de mettre en avant les relations entre employabilité, citoyenneté et identité cognitive. En effet, le volontariat s'inscrit dans une tension entre une vision utilitariste à travers l'acquisition de compétences, une vision collective à travers sa contribution à l'intérêt général, et une conception individuelle liée à la construction identitaire.

Qu'apprend-on au cours d'expériences de volontariat solidaire à l'international ? Comment ces apprentissages influent-ils dans la suite des parcours professionnels ? Dans quelle mesure ces expériences jouent-elles un rôle dans le rapport au travail de celles et ceux qui la vivent ? Voici les principales questions auxquelles cette recherche tente de répondre. Elle s'intéresse aux possibilités et aux modalités de conversion de l'expérience de volontariat dans les parcours professionnels en France et ces parcours permettent d'interroger l'influence de dispositifs publics d'éducation non formelle et de mobilité mis en œuvre par des associations.

Les volontariats solidaires à l'international dans une société de la connaissance

Cette synthèse est tirée d'un travail de doctorat en sciences de l'éducation réalisé par Céline Leroux entre 2010 et 2014 à l'université Paris Descartes, avec le soutien de France Volontaires.

Si dans les pays anglo-saxons, le terme *volunteer* inclut le bénévolat et le volontariat, en France, les deux termes restent relativement distincts. En effet, le bénévolat et le volontariat ont pour point commun le libre engagement d'un individu dans une action à destination d'un tiers mais le volontariat se distingue du bénévolat par : « l'existence ou la revendication d'un cadre juridique, la définition d'une durée limitée, l'engagement à temps plein, l'établissement d'un contrat, le paiement d'une indemnité de subsistance, le bénéfice d'une assurance et d'une couverture sociale »². En outre, le volontariat se différencie de l'emploi dans la mesure où l'indemnisation perçue n'est pas adossée au poste occupé, au diplôme ou encore au niveau de compétence mobilisé³.

Le volontariat solidaire à l'international s'inscrit dans un champ particulier, celui de la solidarité internationale. La spécificité des actions de solidarité internationale est la relation d'altérité sociale et culturelle avec les populations visées dans la mesure où l'intervention d'une association et de son personnel (salariés expatriés, volontaires ou bénévoles) est en dehors de son territoire et implique de ce fait des relations intrinsèquement interculturelles. La loi sur le contrat de volontariat de solidarité internationale (VSI) du 23 février 2005 en vigueur aujourd'hui définit les obligations des volontaires, des associations et de l'Etat. Sous couvert de cette loi, en 2011, 26 associations françaises sont agréées par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Le contrat de volontariat est : « exclusif de l'exercice de toute activité professionnelle, a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire » (art. 1). Chaque année, environ 2 500 personnes partent avec le statut VSI dans des pays en dehors de l'Union européenne, et plus particulièrement en Afrique, en Asie du Sud-Est ou en Amérique latine.

Une autre forme de volontariat solidaire à l'international est apparue plus récemment, le Service volontaire européen (SVE) mis en place en 1996 à l'initiative de la Commission européenne au sein de programmes destinés à la jeunesse. D'abord créé en vue de développer une citoyenneté européenne à travers la réalisation de missions d'intérêt général, les objectifs du SVE ont progressivement évolué en mettant l'accent sur l'éducation non formelle

¹ Céline Leroux, *Le volontariat solidaire à l'international. Une expérience formative à l'épreuve des parcours professionnels* (Paris : Université Paris Descartes, 2014). Téléchargeable sur le site internet de l'Observatoire : http://www.observatoire-volontariat.org/IMG/pdf/these_leroux_celine.pdf

² Valérie Becquet, *Volontariat et service volontaire en France. Etat des lieux des politiques publiques et des pratiques associatives* (2006), 4. Consulté le 15 mars 2014, sur le site Internet : <http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/rapportCCSCV-vbecquet.pdf>

³ Par exemple, dans le cadre de la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale, le montant de l'indemnité est fixé par l'Etat en fonction des pays où les missions de volontariat se déroulent.



et l'employabilité des jeunes. En France, le dispositif SVE est mis en œuvre par près de 400 associations françaises⁴ et environ 600 jeunes Français⁵ ont réalisé un service volontaire européen dont une faible proportion en dehors de l'Union européenne.

Pour ces deux dispositifs, les obligations et les devoirs des volontaires, des associations et des pouvoirs publics sont spécifiés et ont plusieurs points communs. Premièrement, des associations encadrent l'expérience de volontariat. Deuxièmement, des modalités de réalisation sont définies par le dispositif tout au long de l'expérience que ce soit sur le processus de formation, le type de mission, ou encore les indemnités versées aux volontaires.

Au-delà du dispositif légal, la dimension formative du volontariat est revendiquée par les associations étudiées dans le cadre de cette recherche, celles-ci se réclamant de l'éducation populaire. Ce mouvement, principalement porté par des associations, apparaît en France dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Les bases de l'éducation populaire peuvent se résumer à partir de quatre idées fortes, toujours valables aujourd'hui : une éducation pour tous, une éducation qui s'ancre dans la citoyenneté et la démocratie, une éducation qui n'est pas limitée à une tranche d'âge mais qui s'envisage tout au long de la vie, enfin, tous les savoirs sont considérés comme légitimes. Les méthodes de formation de ces associations s'inspirent de l'éducation populaire en s'appuyant sur les pédagogies actives c'est-à-dire en rendant l'individu acteur de ses apprentissages afin qu'il construise ses propres savoirs.

Enfin, les missions de volontariat solidaires à l'international sont orientées vers un principe de solidarité mais ce principe se décline différemment selon les histoires et les ancrages institutionnels des associations qui les mettent en œuvre.

Avec la loi sur le service civique promulguée le 10 mars 2010, les dispositifs de volontariat international évoluent. Tout d'abord, à travers cette loi, tous les dispositifs légaux de volontariat à l'international sont assimilés à un volontariat de service civique (VSI, SVE, VIA et VIE⁶) tout en restant soumis à leurs régimes juridiques spécifiques. D'autre part, l'engagement de service civique en tant que tel peut se réaliser en France ou à l'étranger. Il s'agit d'une évolution importante dans la mesure où le service civique découle de la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances qui avait abouti à la création du service civil volontaire, censé être une réponse aux émeutes urbaines qu'a connu la France en 2005. L'objectif de mixité et de cohésion sociale du volontariat en service civique à travers la réalisation d'une mission d'intérêt général, se double d'un objectif d'insertion dans la vie active et d'éducation citoyenne des jeunes qui est au moins aussi important que le premier⁷. En cela, les objectifs du service civique convergent avec les objectifs des programmes à destination de la jeunesse mis en place par la Commission européenne, et signalent une européanisation des politiques de jeunesse en matière de mobilité : « Dans leurs rapports respectifs, le CAS et le CESE⁸ promeuvent, d'une part, une conception de la mobilité des jeunes sur l'acquisition d'aptitudes professionnelles et la promotion d'une économie de la connaissance et, d'autre part, son rôle dans le développement du "vivre ensemble" et la consolidation d'une forme de citoyenneté européenne »⁹.

A travers les évolutions récentes du volontariat solidaire à l'international, on assiste à une redéfinition plus large du champ du volontariat international. L'intérêt porté à la mobilité des jeunes et à la reconnaissance de leurs apprentissages impulsés par les politiques européennes met l'accent d'une part, sur l'individu et sur la dimension formative du volontariat ; et d'autre part, fait converger les politiques de jeunesse et de politique étrangère en matière de mobilité des jeunes.

⁴En 2011, 396 associations françaises étaient accréditées pour envoyer ou recevoir des volontaires. Chiffre issu du rapport d'activités AFPEJA 2011, disponible sur le site Internet consulté le 10/09/2013: <http://www.jeunesseenaction.fr/uploads/rapport%202011.pdf>.

⁵Rapport d'activités de l'AFPEJA, 2011.

⁶VIA : Volontariat International en Administration ; VIE : Volontariat International en Entreprise.

⁷Amel Hafid. *La mise en œuvre du volet international du service civique volontaire au regard des objectifs du développement durable : analyse et propositions opérationnelles* (Paris : Rapport de stage de l'Ecole Nationale d'Administration, 2010), 11.

⁸Conseil d'Analyse Stratégique (CAS) et Conseil Economique Social et Environnemental (CESE).

⁹Clotilde Talleu, *L'européanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes* (Paris : INJEP, 2013), 31-32.



- Enquête rétrospective : jeunes adultes de moins de 35 ans dont le volontariat s'est achevé il y a plus d'un an et moins de cinq ans, soit entre 2006 et 2010.
- Enquête quantitative réalisée en 2011 avec un échantillon de 448 individus partis en volontariat au moins 9 mois avec 3 associations (AFVP/FV, DCC, SCD) :
 - 64% de femmes et 36% d'hommes
 - Moyenne d'âge de 30 ans au moment de l'enquête
 - 90% avec au moins une licence ou équivalent et 59% avec au moins un master.
- Enquête qualitative réalisée en 2012 : 33 anciens volontaires partis avec deux types de dispositifs (VSI et SVE monde) et 5 associations. 3 entretiens collectifs menés lors de stage « Bilan et perspectives » de France Volontaires

Expérience de volontariat et transitions professionnelles des jeunes adultes

Si les publics du volontariat solidaire à l'international se diversifient (actifs, retraités), les jeunes adultes restent les plus nombreux à réaliser cette expérience. Selon leur situation, elle s'inscrit différemment dans leur parcours, soit pendant ou à l'issue de leur cursus scolaire, soit dans une période d'insertion professionnelle et dans les premières années d'activité professionnelle. Ainsi, le volontariat peut répondre à des attentes différentes au regard de ces situations et en relation avec un modèle français peu ouvert aux bifurcations et aux expérimentations.

Les premières années de la vie active peuvent se lire comme une période de transition professionnelle. En effet, elles correspondent à une forte mobilité professionnelle, les jeunes adultes, et ce peu importe le niveau d'études, débutent en grande majorité sur le marché du travail avec des formes d'emplois atypiques (emploi à durée déterminée notamment). Elles peuvent correspondre également à un enchevêtrement des statuts (être à la fois étudiant et salarié par exemple) et de situations.

Alors que pour les jeunes et les débutants, l'entrée sur le marché du travail se caractérise par le poids du diplôme, par un rationnement de l'emploi et une importante compétition individuelle¹⁰, le travail est, dans ces premières années, décisif pour définir sa place dans la société. Les enquêtes sur les valeurs des jeunes confirment la place qu'occupe le travail : « 70% des 18-29 ans considèrent ainsi, en 2008, que le travail occupe une place très importante dans leur vie »¹¹. En cela, cette période de transition participe au processus de socialisation professionnelle : « au sens où elle se définit par rapport au devenir professionnel des personnes, les autres dimensions, telle l'intégration sociale, ne prenant sens que par rapport à cela »¹². Les enjeux identitaires liés au travail sont ainsi exacerbés au moment où l'expérience de volontariat intervient.

Certains facteurs influencent les parcours professionnels après une expérience de volontariat solidaire à l'international réalisée dans cette période de transition professionnelle. Tout d'abord, l'entrée dans un volontariat solidaire à l'international est souvent le résultat de socialisations préalables, qu'elles soient familiales, religieuses, ou liées à l'enracinement dans un univers associatif. Or, selon les finalités spécifiques associées au volontariat par les associations, et des processus de sélection qu'elles mettent en œuvre, les profils des jeunes adultes ne sont pas forcément les mêmes, et de cela découlent des attentes différentes vis-à-vis de cette expérience.

Ces distinctions sont renforcées par les formations que les associations mènent et les types de missions proposées. En effet, les sessions de formation en amont des missions permettent aux associations de volontariat d'interroger et de reformuler les motivations des jeunes adultes. Conjuguées aux socialisations préalables et à la sélection des candidats, ce processus influe avant même le départ, sur la manière dont les jeunes adultes vont vivre cette expérience, et sur la façon dont ils vont la réinterpréter *a posteriori*.

La situation professionnelle avant le départ, le rapport à l'orientation scolaire et le niveau d'études, sont des facteurs déterminants dans la suite des parcours. Les moins diplômés¹³ ont plutôt tendance à réaliser cette expérience alors qu'ils ont déjà une certaine stabilité professionnelle. Les plus diplômés l'envisagent d'avantage à la sortie de leurs études.

¹⁰ José Rose, *Les jeunes face à l'emploi* (Paris : Desclée de Brouwer, 1998), 146.

¹¹ Frédéric Gonthier & Emmanuel de Lescure, « Malheureux en emploi, heureux au travail ? » dans Olivier Galland & Bernard Roudet (dir.) (2012), *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes français depuis 30 ans* (Paris : La documentation Française, 2012), 156.

¹² Rose, *Les jeunes face à l'emploi*, 67.

¹³ Dans notre échantillon, la licence est le diplôme le plus élevé de ce groupe.



Le rapport à l'orientation scolaire ou professionnelle joue un rôle, et ce peu importe le niveau d'études. Par exemple, la logique de placement professionnel à travers le volontariat est plutôt affichée par des jeunes adultes avec des orientations choisies, ce qui n'est pas forcément le cas pour des jeunes adultes mettant en avant des motivations de l'ordre du moratoire (prendre le temps de réfléchir sur le futur), ou des motivations principalement personnelles comme se tester et grandir.

Enfin, le sexe est un facteur déterminant. La concentration des femmes dans certains secteurs d'activités et dans certaines catégories socioprofessionnelles, ou encore leur positionnement pendant les missions, sont spécifiques et reflètent de manière plus globale, la situation professionnelle des femmes, caractérisée par une ségrégation horizontale (la concentration dans un nombre restreint de secteurs professionnelles) et une ségrégation verticale (la concentration dans certaines catégories socioprofessionnelles)¹⁴.

L'expérience de volontariat solidaire à l'international : une ouverture des possibles pour tous ?

En s'intéressant à deux marchés de l'emploi spécifiques, la solidarité internationale et le champ de l'intervention sociale, trois types de parcours ont été identifiés. Tout d'abord, des réorientations professionnelles peuvent être effectuées à l'issue du volontariat. Dans ce cas, le volontariat est plutôt appréhendé dans une logique de moratoire ou dans la perspective de grandir. Si les premiers mois du retour peuvent être difficilement vécus en raison d'une perte de repères, ils sont aussi favorables à une ouverture des possibles. Il s'agit principalement de jeunes adultes dont les orientations scolaires ou professionnelles ont été subies. L'expérience de volontariat s'avère alors transformatrice car elle touche l'ensemble des sphères de la vie. Pour les moins diplômés, ces réorientations sont possibles dans les métiers traditionnels du social en passant par les formations qualifiantes du secteur. Les plus diplômés se tournent plutôt vers la solidarité internationale ou les secteurs de l'intervention sociale (comme l'insertion par l'activité économique, l'insertion professionnelle ou le développement social urbain) qui sont des marchés de l'emploi en demande de profils en dehors des formations traditionnelles du social.

Un second type de parcours professionnel est caractérisé par la logique de placement professionnel associée au volontariat. Dans les secteurs de la solidarité internationale, le recrutement se réalise notamment par réseau et le volontariat permet de développer ce réseau facilitant l'accès à l'emploi. Dans le champ de l'intervention sociale, il y a en premier lieu nécessité d'identifier des passerelles professionnelles entre l'expérience de volontariat et les secteurs spécifiques dans lesquels les jeunes adultes souhaitent travailler. Mais quelque soit le secteur, la période de volontariat a placé les individus en dehors du marché du travail. De ce fait, lorsqu'ils se retrouvent en situation de recherche d'emploi, leur trajectoire s'apparente à celle de jeunes et de débutants, avec une mobilité professionnelle importante et des premiers emplois sous-qualifiés. C'est après cette première période de déclassement que leur situation professionnelle se stabilise.

Un dernier type de parcours a été identifié où l'expérience de volontariat ne permet pas aux jeunes adultes de réaliser ce à quoi ils aspirent. Le niveau d'études a un rôle prépondérant car le volontariat peut créer des aspirations professionnelles en inadéquation avec le niveau d'études nécessaire dans certains marchés de l'emploi. C'est notamment le cas du secteur de la solidarité internationale car avec 130 formations qualifiantes¹⁵, il s'agit d'un marché de l'emploi compétitif, composé principalement de diplômés de master. On retrouve enfin des parcours incertains, alternant période de travail et de chômage, qui peuvent être renforcés après le volontariat, notamment lorsque celui-ci s'inscrit en continuité d'un parcours subi et n'ouvre pas d'autres champs des possibles.

¹⁴ La double ségrégation horizontale et verticale a été développée par Margaret Maruani.

¹⁵ Recensement réalisé par le bureau d'études Coop dec Conseil en 2013.



Un rapport au travail orienté par la valeur du lien social

L'évolution du rapport au travail des anciens volontaires solidaires à l'international peut être étudiée empiriquement à partir de ce que font effectivement les individus, tel que le propose John Dewey¹⁶ : « Chaque fois qu'une personne porte un intérêt à quelque chose, le cours des événements et leur aboutissement constituent un enjeu, qui la conduit à agir pour faire advenir un résultat plutôt qu'un autre. Il en découle que la conception associant la valuation (et les "valeurs") aux désirs et aux intérêts n'est qu'un point de départ »¹⁷. Ainsi, les évolutions du rapport au travail se comprennent en fonction des aspirations professionnelles des individus, et c'est au travers des orientations et des activités professionnelles effectivement réalisées qu'il est possible de l'évaluer : « Les désirs et les intérêts étant des activités inscrites dans le monde et y produisant des effets, ils sont observables, en eux-mêmes et à travers leurs effets manifestes »¹⁸.

5 Dans le cas de jeunes adultes ayant réalisé un volontariat solidaire à l'international, leurs parcours professionnels sont principalement influencés par le lien social, à la fois comme une dimension recherchée dans l'activité professionnelle, et à la fois comme une finalité de leur travail. Le lien social, en tant que finalité du travail, se traduit à partir des secteurs d'activités dans lesquels les anciens volontaires s'engagent majoritairement. Ainsi, une proportion importante de jeunes adultes travaillent dans des secteurs où le souci de l'autre prime. A l'issue du volontariat, 65% des individus en emploi se répartissent dans quatre secteurs d'activités principaux : le secteur sanitaire et social (20,9%), l'agriculture et l'environnement (16,8%), la formation et l'éducation (13,3%), la solidarité internationale (13,9%). A titre de comparaison, en 2011, l'INSEE recense 29,6% de la population active travaillant dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, et 3% dans l'agriculture¹⁹. Les anciens volontaires sont donc proportionnellement bien plus nombreux à travailler dans ces secteurs.

En tant que dimension sociale du travail, le lien social se décline différemment : à travers les relations d'interculturalité recherchées dans l'emploi, ou encore à travers la recherche d'échanges avec les personnes avec/pour qui, les jeunes adultes travaillent. A partir de l'expérience de volontariat solidaire à l'international, la situation interculturelle est transposée dans la relation d'altérité au cœur des relations sociales. Travailler avec des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, avec des agriculteurs, ou encore avec des chirurgiens, revient pour les anciens volontaires, à sortir de leurs cadres de références, à considérer l'autre dans ses différences, tout en y reconnaissant les traits communs à tout Homme : aimer, souffrir, manger, etc. A travers le volontariat solidaire à l'international, l'expression « je est un autre » d'Arthur Rimbaud, a été éprouvée, vécue et ressentie par les volontaires. L'un des jeunes adultes qualifie cette relation d'altérité et le processus intellectuel qu'il engage, en proposant l'expression « Réfléchir de manière complexe ». Cette expression traduit bien l'un des principaux apports d'une expérience de volontariat en situation interculturelle, la prise en compte de la complexité des relations humaines, des rapports de force et des relations de pouvoir qui s'y jouent, des intérêts différents poursuivis, tout en respectant la rationalité de l'autre.

Penser les apprentissages d'une expérience de volontariat

Si l'approche par compétences permet d'évaluer les apprentissages expérientiels et de ce fait, facilite leur reconnaissance, elle prend peu en compte la diversité des valeurs influant sur les finalités visées par l'expérience formative. En effet, en tant que notion socialement et historiquement située²⁰, l'approche par compétences constitue d'ores et déjà une norme évaluative, basée sur une vision utilitariste dont l'étalon général est l'économie de marché. Or, les valeurs portées par les associations de volontariat étudiées, se distinguent de celles de l'économie de marché. Prenons par exemple la notion d'adaptabilité. Cette compétence est à la fois considérée comme

¹⁶ Nous devons la mobilisation empirique de la théorie de la valuation de John Dewey à Madame Bénédicte Zimmermann, directrice d'études à l'EHESS.

¹⁷ Dewey, *La formation des valeurs* (Paris : La Découverte, 2011), 94.

¹⁸ Dewey *La formation des valeurs*, 97.

¹⁹ Source : chiffres de l'emploi par activité, INSEE 2011. Site internet de l'INSEE consulté le 18/04/2013 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T13F047

²⁰ Voir à ce sujet Laurent Boltanski & Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme* (Paris : Gallimard, 1999).



nécessaire dans une économie de marché, elle est également fréquemment évoquée comme compétence développée dans un cadre volontaire. Cette notion peut ainsi prendre des significations et avoir des finalités bien différentes.

En partant du principe de la spécificité des associations, il s'agirait alors d'articuler leurs valeurs aux critères d'évaluation des apprentissages. Les projets associatifs pourraient par exemple être un support permettant d'élaborer des critères d'évaluation propres au secteur selon des finalités partagées sur le volontariat. Cette dimension constitue d'après nous l'un des principaux problèmes posés au secteur associatif concernant la reconnaissance des apprentissages volontaires : la déconnexion entre les valeurs portées et mises en œuvre par les associations, et la définition de critères d'évaluation des apprentissages basés sur une norme qui est celle de l'économie de marché.

6 De plus, il serait illusoire de considérer que l'on peut analyser les effets, les impacts des expériences de volontariat en termes d'apprentissages, en se concentrant uniquement sur cette expérience, en occultant ce qui est constitutif de l'acteur et ce qui le pousse à réaliser cette expérience. Selon les motivations au volontariat, les effets de l'expérience sur les parcours professionnels peuvent être tout-à-fait différents : la volonté d'avoir un temps de réflexion dans son parcours peut amener à des réorientations professionnelles, ce qui n'est pas le cas pour les individus qui l'envisagent dans une logique de placement professionnel. A partir de l'étude des pratiques des acteurs, il est possible d'évaluer leurs désirs et leurs intérêts, mais aussi la valeur de ses intérêts à partir des efforts déployés pour les réaliser. Ainsi, en reprenant l'exemple de la notion d'adaptabilité, son évaluation prise en dehors de tout contexte n'apporte ni une aide aux individus pour comprendre comment cette compétence d'adaptabilité peut être réinvestie, ni aux organisations de volontariat lorsque ces dernières souhaitent modifier et améliorer leurs dispositifs d'accompagnement. De la même manière, elle ne dit rien sur la volonté des individus à effectivement s'adapter, ni sur sa réalisation effective, c'est-à-dire la manière dont les individus ont mobilisé cette compétence dans la suite de leurs parcours. C'est en quelque sorte nier les désirs et les intérêts des personnes concernées.

Le volontariat est généralement envisagé comme une fin en soi qui devrait « naturellement » produire des effets sur les individus. Or, pour les jeunes adultes, le volontariat est plutôt envisagé comme « un moyen pour » selon leurs motivations. Envisager l'expérience de volontariat à la fois comme moyen et comme fin, permettrait de déplacer le regard lors d'évaluations sur les effets du volontariat. Ainsi, il est possible d'appréhender la valeur du volontariat à partir des activités concrètes et des efforts déployés par les individus au regard de leurs désirs et de leurs intérêts potentiellement modifiés par l'expérience pour atteindre ce qu'ils souhaitent.

Tout comme pour l'ensemble des politiques publiques, les associations de volontariat solidaire à l'international qu'elles soient soutenues par l'Etat français, les collectivités ou l'Union européenne sont soumises aujourd'hui à une obligation d'évaluation dans l'objectif de mesurer les impacts du volontariat solidaire à l'international. Cette nécessité d'évaluation porte sur deux aspects distincts. Le premier concerne la contribution du volontariat à l'aide au développement, et le deuxième porte plus spécifiquement sur l'individu-volontaire, en particulier à partir des dimensions formatives de l'expérience. La prise en compte d'une pluralité des critères de jugement permettrait de prendre en compte les spécificités du secteur associatif car bien qu'il soit divers, il converge au moins sur un point : « un projet constitué à partir des actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun »²¹. Enfin, à travers la prise en compte de plusieurs ordres d'évaluation, la liberté des individus à effectuer des choix et à les réaliser, est prise en compte.

Auteur : Céline Leroux – Décembre 2015

Production : Université Paris Descartes - France Volontaires

²¹ Jean-Louis Laville & Renaud Sansaulieu, *L'association. Sociologie et économie* (Paris : Fayard, 2013), 407.

